



Animer un atelier parents/enfants de création artistique

Finalités de l'atelier :

Favoriser les liens parents/enfants
Développer des rencontres entre familles

Objectifs :

Réaliser des œuvres collectives dans laquelle la création de chacun ou de chaque binôme parent/enfant aura sa place,

Public visé :

Une quinzaine de participants simultanément: parents et enfants (priorité donnée aux 3/6 ans). Les familles ne s'engagent pas forcément dans la durée. Elles pourront venir à quelques séances et s'arrêter.

Calendrier et rythme :

Le dimanche de 10h à 12h00 de mi-novembre à mai, sauf vacances scolaires

Technique artistique :

A définir mais cela doit répondre aux contraintes suivantes :

Permettre que, enfants et parents, réalisent ensemble un élément de l'œuvre commune

Que l'œuvre commune intègre les éléments de chacun

Qu'elle soit progressivement construite de séances en séances

Qu'elle soit visible aux différents moments de sa construction

Pour des raisons de place, on pense à une œuvre suspendue au plafond du centre qui démarrerait à l'accueil puis s'étendrait progressivement dans les couloirs

La réalisation de chaque œuvre prendrait plusieurs séances (2 ou 3 œuvres dans l'année)

Rémunération :

Sur facture, 3 000 € TTC pour l'année comprenant 18 séances, la conception, la préparation la valorisation et l'évaluation de l'action.

Organisation :

Le plasticien sera en binôme avec un salarié ou un bénévole

Préparation du matériel (budget annuel de 800 €) sous la responsabilité du plasticien

Accueil avec jus de fruit ou café (le binôme)

L'animation technique sera sous la responsabilité du plasticien. L'animation globale (mise en relation des participants, gestion du groupe...) sera en binôme

Le salarié ou le bénévole aura en charge de tenir un « cahier de bord » sur les éléments liés à la parentalité qui apparaîtront pendant les séances. L'apport du plasticien sera nécessaire.

Dates des ateliers :

17/11 – 24/11 – 01/12 – 08/12 – 15/12 – 12/01 – 19/01 – 26/01 – 02/02 – 09/02 – 09/03 – 16/03 – 23/03 – 30/03 – 06/04 – 13/04 – 04/05 – 18/05

Restitution au repas de quartier le 24 Mai 2014